

## De l'histoire à la mythologie : Jeanne d'Arc, héroïne virgilienne

Parmi les manuscrits transmettant les actes du procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc, deux représentent des expéditions authentiques : ils sont contresignés à chaque feuillet par les notaires chargés de la cause, Denis Lecomte et François Ferrebourc, qui apposent leur attestation d'authenticité à la fin de la transcription du procès. Dans l'un de ces manuscrits, Paris, Bibliothèque nationale de France latin 5970, le procès est suivi d'un poème latin consacré à Jeanne d'Arc, écrit d'une main semblable à celle d'un des scribes du manuscrit et dont l'incipit est *Scribere fert animus*, ce qui peut se traduire par « J'ai l'intention de rapporter »<sup>1</sup>.

Cette oeuvre n'est pas inconnue car elle a été éditée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par Jules Quicherat<sup>2</sup>. Pour ce dernier, la transmission du poème par un manuscrit au statut très particulier montre qu'on accordait de la valeur à ce texte. Contenant à deux reprises une évocation de la mort de Jeanne par le feu<sup>3</sup>, *Scribere fert* a été composé après 1431, mais l'auteur a vécu du temps de la pucelle. « Quoique son récit, ajoute Quicherat, renferme des inexactitudes, voire même des erreurs, on aime à reconnaître qu'il ne l'a copié sur aucun des auteurs connus : aussi y trouvera-t-on des circonstances très particulières, surtout pour l'époque qui s'écoula entre l'arrivée de Jeanne à la cour et son départ pour Orléans »<sup>4</sup>.

Malgré ce jugement positif, le poème n'a guère été évoqué par les historiens de Jeanne d'Arc ; il n'a été étudié dans son intégralité que par le Père Ayroles à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Or il est d'un grand intérêt non pas tant par les faits qu'il rapporte que par sa forme littéraire,

---

<sup>1</sup> La copie du procès occupe les fol. 1-203, l'attestation des notaires le fol. 204r dont le verso est blanc. Le poème est transcrit sur les fol. 205r-207r, non numérotés.

<sup>2</sup> *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, Paris, 1841-1849, 5 vol. (Société de l'Histoire de France) ; V, p. 24-43 [désormais « QUICHERAT »].

<sup>3</sup> « O flammis celo remeanda puella » ; « et celos jubeat penetrare per ignem » (livre I, vers 142 et 255 ; Paris, BNF lat. 5970, fol. 205va et b ; cf. QUICHERAT, p. 29 et 32).

<sup>4</sup> QUICHERAT, p. 24.

<sup>5</sup> *La Vraie Jeanne d'Arc*, Paris, 1897-1904, 5 vol. ; IV (*La Vierge guerrière*), p. 336-343. Je remercie vivement le professeur Philippe Contamine de m'avoir signalé cette étude monumentale.

laquelle avait été jugée sévèrement par Quicherat qui concluait ainsi sa présentation de l'oeuvre : « Il est malheureux que cela soit noyé dans cette quantité de choses inutiles que la poésie comporte et que la mauvaise poésie rend insupportables »<sup>6</sup>. Comme tous ses contemporains, Quicherat ne pouvait que rejeter la surcharge rhétorique de *Scribere fert*, poème épique se voulant écrit à la manière de Virgile ; il s'agit sans doute de la première oeuvre humaniste de ce genre en France à cette époque. Quant au Père Ayroles, il ne s'intéresse qu'aux passages qui, à ses yeux, prouvent la sainteté de la Pucelle ; il ne semble pas avoir remarqué à quel point le poème est imprégné de culture classique, car seuls les cent derniers vers lui « rappellent la Pharsale de Lucain »<sup>7</sup>.

C'est donc à montrer le caractère humaniste de *Scribere fert* que je m'attacherai, puis j'essaierai de percer l'anonymat de l'auteur. Mais il convient au préalable de donner un bref aperçu du contenu de l'oeuvre et d'examiner ce qu'elle peut nous apprendre de nouveau.

## 1/ Contenu du poème

Il est divisé en deux livres respectivement de 336 et 266 vers. Les soixante premiers exposent l'état lamentable dans lequel se trouve le royaume de France à la suite des ravages occasionnés par la guerre anglaise. Heureusement Dieu finit par écouter les prières de son peuple. Voici qu'aux confins du royaume, des prodiges saluent la naissance d'une petite bergère. Elle a neuf ans lorsque, gardant ses troupeaux dans la solitude tout en adressant des prières au ciel, elle entend une voix venue d'en-haut qui lui annonce qu'elle ramènera le roi chassé du trône paternel et qu'elle posera les fondations de la victoire de Charles. La jeune fille, effrayée, n'en parle à personne bien que cette voix se renouvelle pendant cinq années. Finalement, en 1429, la voix lui intime de ne plus tarder et de surmonter sa peur. Sur son ordre, elle va trouver le châtelain de Vaucouleurs qui lui apporte de l'aide et lui procure une escorte avec laquelle elle parvient à Chinon où se trouvent le roi et la cour. Comme se pose la question de savoir qui l'envoie, elle est examinée par des théologiens. Un vieillard normand prédit son action miraculeuse. Le roi est alors convaincu de l'origine divine de sa mission et Jeanne lui adresse une longue exhortation pour qu'il se soumette pieusement aux commandements divins.

Le deuxième livre s'ouvre sur une description de la situation d'Orléans, assiégée et finalement cernée par des troupes ennemies. Les habitants résistent mais sont désormais en

---

<sup>6</sup> QUICHERAT, p. 24. C'est l'avis également de Gabriel BIANCIOTTO, *Le roman de Troyle*, Publications de l'Université de Rouen, 1994, 2 vol. ; I, p. 121 : « un poème latin médiocre ».

<sup>7</sup> *La Vraie J. d'Arc*, IV, p. 343.

proie à la faim. La nouvelle en parvient à la cour. Pour aller les secourir, la Pucelle demande au roi une troupe de 1200 hommes ainsi qu'un cheval donné autrefois à son frère Pierre de Beauvau. Sur ces entrefaites, l'auteur interrompt son récit pour comparer les exploits de Jeanne avec les héros antiques (l'amazone Penthésilée, Sémiramis, Camille, Achille, Énée, Ulysse) ; même les douze travaux d'Hercule ne sont rien à côté des hauts faits de la Pucelle. Puis l'auteur reprend sa narration. Jeanne entre dans Orléans en apportant des vivres, ce qui est l'occasion d'un banquet le soir. Le lendemain elle exhorte les hommes au combat contre les assiégeants et annonce qu'elle va être blessée. La bataille a lieu : quatre bastilles sont prises d'assaut ; la nuit suivante les trois dernières sont désertées par les soldats qui les tenaient. Les vainqueurs rentrent triomphalement dans Orléans délivrée.

## 2 / Renseignements fournis par l'auteur

Quicherat, comme on l'a vu, accorde à ce poème l'intérêt de n'avoir été copié sur aucun autre auteur connu et de rapporter « des circonstances très particulières ». Que peut donc nous apprendre de particulier ce texte ? Parmi les très nombreux témoignages que l'on possède sur Jeanne d'Arc, j'ai privilégié ceux qui proviennent du procès en nullité. En effet, puisque *Scribere fert* est transmis par une copie authentique de ce dernier, on pourrait supposer que l'auteur a participé à ce dernier. Mais une confrontation entre le poème et les actes du procès montre la présence de nombreuses divergences, dont voici quelques exemples :

Il est question dans le poème du goût de Jeanne pour la solitude dans son enfance ; or « à Domrémy, elle vivait de la vie du village », comme le montre l'enquête en Lorraine<sup>8</sup> ; un article du questionnaire posé aux différents témoins fait référence à « l'arbre des dames », où les jeunes filles se retrouvaient pour danser et la conduite de Jeanne ne différait pas de celle de ses compagnes<sup>9</sup>. Le statut social de sa famille est lui aussi en contradiction avec les témoignages fournis au procès car l'auteur fait d'elle une enfant née dans une très pauvre famille paysanne<sup>10</sup> ; bien au contraire, son père était une personne importante : dans une reconnaissance passée en octobre 1423 par les habitants de Domrémy en faveur de Robert de Sarrebruck, seigneur de Commercy, il est qualifié de « doyen du village » et vient en

---

<sup>8</sup> *Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc*, éd. Pierre DUPARC, Paris 1977-1988, 5 vol., (Société de l'Histoire de France) ; V, p. 149.

<sup>9</sup> « Jeanne la Pucelle y allait parfois avec les autres jeunes filles et faisait comme les autres » affirme par exemple Jean Morel, le premier témoin interrogé (*ibid.*, III, p. 242).

<sup>10</sup> « Orta parentela perpaupere ruricularum » (I. I, v. 67 ; fol. 205ra ; cf. QUICHERAT, p. 27).

troisième position, après le maire et l'échevin<sup>11</sup>. Autre exemple de divergence et je m'arrêterai là : Jeanne est présentée seulement comme une bergère ; à priori c'est sans intérêt tant le mythe de la pastourelle est présent dans tous les témoignages<sup>12</sup>. Mais là encore, cela tendrait à prouver que l'auteur du poème ne s'est nullement soucié de rapporter ce qu'il aurait entendu au cours du procès. En effet, les témoins de son enfance évoquent d'abord son activité de fileuse ; elle n'est bergère que de manière accessoire<sup>13</sup>.

Par contre on trouve trois anecdotes qui sont propres à l'auteur du poème. Tout d'abord le récit concernant le fameux cheval blanc remis par le roi : Jeanne demande à Charles un cheval qui avait été donné autrefois à son frère par Pierre de Beauvau<sup>14</sup>. Ce dernier était un fidèle serviteur de la maison d'Anjou<sup>15</sup> ; à partir des années 1420, sa carrière se déroula principalement en Provence, mais on sait qu'il assista au sacre de Reims<sup>16</sup> et il est probable qu'il avait rejoint les troupes royales plusieurs mois avant le sacre<sup>17</sup>. La présence de l'anecdote du cheval dans *Scribere fert* plus le fait que Pierre de Beauvau soit le seul contemporain de Jeanne dont le nom complet est donné par l'auteur du poème permettent d'affirmer que ce dernier avait un lien étroit avec cette noble maison ; c'est d'ailleurs avec beaucoup d'éloges qu'est décrit le seigneur de Beauvau<sup>18</sup>.

Peut-être l'auteur était-il également présent à Poitiers au moment de l'examen de Jeanne par les théologiens. En effet, il rapporte une prédiction faite à ce moment-là par un *senior vates*, un vieux prophète normand, prénommé Pierre :

*Hic sexus fragilis annos si forte viriles  
Vividus attigerit, quot vulnera subdolos hostis  
Accipiet quantasque vomet miser Anglicus undas  
Sanguinis ! At si te celorum gloria nobis  
Invideat, virgo, prohibens curare labores  
Francisci generis, quia moles corporis olim  
Impedit, et celos jubeat penetrare per ignem :  
Purior astra petes, carnali pulvere pulso,  
Sub pedibusque videns nubes et sidera. Fractis  
Et licet iratis aderis venerabilis Anglis ;*

<sup>11</sup> *Procès en nullité*, V, p. 136. Ajoutons qu'en mars 1427 il est procureur de Domrémy à l'occasion des difficultés qui s'étaient élevées depuis cette reconnaissance (*ibid.*).

<sup>12</sup> Colette BEAUNE, *Jeanne d'Arc*, Paris, 2004, p. 115-133.

<sup>13</sup> On en trouve plusieurs témoignages dans l'enquête en Lorraine, par exemple celui de Thévenin le Royer : elle « s'occupait à filer, à faire les tâches domestiques, et parfois gardait le troupeau, quand c'était le tour de son père » (*Procès en nullité*, III, p. 255 ; autres exemples p. 248, 252, 259, 261).

<sup>14</sup> L. II, vv. 86-91 : « Est equus hic tecum velocior unus in istis, / Quem quondam fratri dedit ille valens vir / Petrus qui dominus de Bella Valle ... / Hunc peto cornipedem » (fol. 206va ; cf. QUICHERAT, p. 38).

<sup>15</sup> Sur Pierre de Beauvau, voir BIANCIOTTO, *Le roman de Troyle*, I, p. 105-125.

<sup>16</sup> Il écrivit le jour même une lettre à la reine Marie d'Anjou et à Yolande d'Aragon pour leur décrire l'événement (QUICHERAT, IV, p. 128-130).

<sup>17</sup> Il faisait sans doute partie des troupes de Louis III d'Anjou et Charles du Maine, qui étaient présentes au cours de la campagne précédant le sacre de Reims (BIANCIOTTO, *Le roman de Troyle*, I, p. 121).

<sup>18</sup> L. II, vv. 88-90 (fol. 206va ; cf. QUICHERAT, p. 38) : « valens vir / ... fidelis / Dilectusque tuus / ... toto jam cognitus orbi ».

*Sed tibi, conjuncte superis, pia vota feremus,  
Que, fautore Deo, facies miracula mundo  
Plurima*<sup>19</sup>.

Même si ce discours est totalement fictif, il est peu probable qu'il soit attribué à un personnage précis par simple convention poétique. Il y a donc de fortes chances pour que ce « Pierre » soit une personne connue de l'auteur de *Scribere fert*.

Pareillement, ce dernier a très probablement été en contact avec des proches de Jeanne, peut-être même avec son confesseur, l'augustin Jean Pasquerel, car il relate l'histoire suivante, au moment où la Pucelle conduit ses troupes de Chinon à Orléans :

*Unus iners juvenis, generoso sanguine natus  
Nomine Furtivulus, veneris moderator iniquus,  
Altus equo residens turpique libidine fervens,  
Garrulus et vanus fuit. Obvius ille Puellam  
Ut vidit teneram, collo tenuis arma gerentem,  
Vestibus insolitis ferrique rigore nitentem,  
Fronte patente gravem vultusque decore venustam,  
Quadrupedemque citum freno meliore regentem  
Atque manu propria fidei vexilla tenentem,  
Mentis inops, tales effudit pectore voces :  
'O mihi cum nuda nudo pugnare liceret,  
Marte puellari superato, victor abirem !'  
Dixerat ille miser, factoque tremore, repente  
Corruit et subita trepidavit morte peremptus*<sup>20</sup>.

Nous avons là une réélaboration d'une anecdote rapportée par Jean Pasquerel dans sa déposition et qui ne se trouve nulle part ailleurs :

« Ceci fait, elle fut ramenée à Chinon et crut pouvoir parler au roi ; ce qu'elle ne put cette fois là. Cependant, après une délibération du conseil du roi, elle put lui parler. Ce jour là, lorsqu'elle entra chez le roi pour lui parler, un homme qui était à cheval dit ces paroles : 'Est-ce pas là la Pucelle ?' en jurant Dieu que s'il la tenait une nuit, elle ne repartirait pas pucelle. Jeanne répondit alors à cet homme : 'Ah, en nom Dieu, tu le renies, et tu es si près de ta mort !'. Cet homme ensuite, dans l'heure, tomba à l'eau et se noya. Cela, il l'a entendu de la bouche de Jeanne et de plusieurs autres, qui avaient été présents »<sup>21</sup>.

---

<sup>19</sup> L. I, vv. 249-260 (fol. 205vb ; cf. QUICHERAT, p. 32-33) : « « Si jamais ce sexe fragile atteint les années de la maturité, que de blessures recevra le fourbe ennemi et que de flots de sang vomira le misérable Anglais ! Mais si au contraire tu nous es enlevée, ô vierge, par la gloire des cieus qui t'empêchera de prendre soin des entreprises de la lignée française, car depuis longtemps te gêne le poids du corps, et si, par son ordre, tu pénètres dans les cieus par le feu, plus pure tu atteindras les astres, jetée la poussière charnelle et voyant sous tes yeux nuages et étoiles. Les Anglais brisés et en colère devront te vénérer ; nous t'offrirons de pieuses offrandes, à toi qui es liée aux puissances célestes, à toi qui avec l'appui divin feras de nombreux miracles dans le monde » (trad. propre).

<sup>20</sup> L. II, vv. 104-117 (fol. 206va ; cf. QUICHERAT, p. 38-39) : « Un jeune homme inexpérimenté nommé Furtivulus, né d'un sang noble et pratiquant Vénus sans mesure, bouillonna d'un désir honteux. Quand, allant à son encontre, il vit la Pucelle, frêle, revêtue jusqu'au cou d'une armure rutilante, noble avec son front découvert, parée d'un gracieux visage, menant son rapide cheval au galop et tenant en main propre les étendards de la foi, pauvre d'esprit, il s'exclama : 'Oh ! S'il m'était permis de combattre nu avec elle nue, de ce tendre combat je sortirais vainqueur'. Ainsi avait parlé ce malheureux ; un tremblement se fit ; il s'écroula subitement et vacilla, frappé d'une mort subite » (trad. propre).

<sup>21</sup> *Procès en nullité*, IV, p. 71-72.

Cependant ce ne sont pas tant les particularités de la narration qui sont à souligner que l'originalité de la forme.

### 3/ Les caractéristiques stylistiques

L'auteur tout d'abord est assurément un homme d'Église : le montre par exemple la longue exhortation que Jeanne – une fois sa mission reconnue – adresse au roi non pas tant pour qu'il soit prêt à combattre les Anglais mais pour qu'il suive pieusement les commandements divins ; ce discours a tout d'un sermon<sup>22</sup>. Mais c'est aussi un lettré, titulaire au moins d'une maîtrise ès arts, et il est manifeste qu'il a voulu rapporter l'histoire de Jeanne à la manière de Virgile racontant celle d'Énée<sup>23</sup>.

À maintes reprises l'auteur modèle son style sur celui des auteurs classiques, allant jusqu'à emprunter des vers entiers<sup>24</sup>. Mais le plus intéressant est qu'il fabrique une sorte de patchwork à partir de réminiscences classiques tirées de Virgile, Lucain, Ovide, Stace et autres auteurs de l'Antiquité, réminiscences qui ont souvent été soumises à une véritable réécriture. Je n'en donnerai ici que quelques exemples pris au début et à la fin du poème.

Aux vers 20-22, on trouve le texte suivant :

*Horror ubique fuit, intus pavor, et foris ensis  
Crudus, et hostiles furioso milite turme,  
Et dolor, et luctus, et plurima mortis imago*<sup>25</sup>.

Ces vers sont sans conteste une reprise des vers 755 (*horror ubique animo, simul ipsa silentia terrent*) et 368-69 (*Crudelis ubique / luctus, ubique pavor et plurima mortis imago*)<sup>26</sup> du deuxième livre de l'*Énéide*.

Aux vers 28-35 de ce même premier livre, on peut lire :

*Viderat inter eos plus quam civilia bella,  
Ordine confuso populi, dominosque potentes  
In sua conversos crudeli viscera dextra.  
Nobilitas cum plebe ruit, discordia gentem*

---

<sup>22</sup> L. I, vv. 280-325 (fol. 206ra; cf. QUICHERAT, p. 33-35).

<sup>23</sup> Ce qui, par incidence, montre l'inanité d'une recherche sur la vérité des faits rapportés : c'est comme si l'on voulait utiliser l'*Énéide* en tant que source historique...

<sup>24</sup> L. I, v. 158 : Virgile, *Bucol.* 1, 68 : « Pauperis et tuguri congestum cespite culmen (le fâche de la pauvre chaumière chargé de gazon) », fol. 205va, cf. QUICHERAT, p. 29 ; l. II, v. 244 : Lucain, *Phars.* 3, 508 : « Procubuit, majorque cadens apparuit agger (la chaussée s'effondra et, à terre, parut plus grande encore) », fol. 206vb, cf. QUICHERAT, p. 43.

<sup>25</sup> Fol. 205ra ; cf. QUICHERAT, p. 25 : « Partout ce fut l'horreur, à l'intérieur l'épouvante, au dehors la cruelle épée, et les escadrons ennemis d'une soldatesque enragée, et la douleur, et le deuil, et sous mille formes l'image de la mort » (trad. propre).

<sup>26</sup> « Horreur partout pour l'âme, et à la fois l'étendue même du silence est terrible » ; « Partout cruelle détresse, partout l'épouvante et sous mille formes l'image de la mort » (trad. J.Perret, coll. Budé 1981<sup>2</sup>, 1ère éd. 1977).

*Traxit Karoleam quo nunquam venerat ante.  
Stat cruor in templis ; violantur jura paterna,  
Proh dolor ! et frater fratris cadit ense cruento.  
O genus egregium, bona Francia, nescia fraudis !*<sup>27</sup>.

Dans les trois premiers vers, *plus quam civilia bella, dominosque potentes, conversos, viscera dextra*, sont des emprunts à la *Pharsale* de Lucain (1, 1-3), de même qu'un peu plus loin *Stat cruor in templis* (2, 103) ; *jura paterna* se retrouve notamment chez Martial (par exemple *Épigramme* 8, 31, 2) ; *ense cruento* est tiré de la *Thébaïde* de Stace (7, 642) ; enfin *genus egregium* est une expression que l'on trouve dans l'*Énéide* de Virgile (7, 212).

Troisième et dernier exemple avec les vers 248-256 du deuxième livre :

*Sed tria manserunt per noctem castra propinquam,  
Quorum custodes, nimia formidine fracti,  
Inspectis sociis victis virtute Puella,  
Diffugiunt tacite per amica silentia noctis  
Et, solum pedibus sperantes, castra relinquunt.  
Vix erat humanis concessum viribus illam  
Pellere, sed potius celestibus, obsidionem,  
Ad quam precipuis virtutibus Anglia flores  
Magnanimosque duces et bellis armipotentes  
Miserat, et juvenes doctos pugnare sagittis*<sup>28</sup>.

Dans ce passage, *nimia formidine* est tiré des *Satires* de Juvénal (15, 77), *tacite per amica silentia* de l'*Énéide* (2, 255) ; *castra relinquunt*, de son côté, ne provient pas directement de Virgile, mais d'un commentateur du IV<sup>e</sup> siècle, Tiberius Claudius Donat<sup>29</sup>. *Vix erat* se trouve chez César ou Cicéron mais aussi – et également en début de vers – dans les *Métamorphoses* d'Ovide (9, 695), *humanis viribus illam* dans les *Saturnales* de Macrobe (5, 13, 33) ; enfin *magnanimosque duces* est tiré des *Géorgiques* de Virgile (4, 4).

Non seulement *Scribere fert* est truffé de réminiscences classiques, mais l'ensemble du texte est élaboré de façon rhétorique en sorte qu'on y retrouve les canons de l'écriture épique.

On doit noter tout d'abord l'importance des discours sous forme directe ; ils occupent 138 vers sur 336 dans le premier livre ; moins représentés dans le second, ils forment quand même un ensemble de 50 vers sur 266. Ces discours, à la manière virgilienne, sont introduits

<sup>27</sup> Fol. 205ra ; cf. QUICHERAT, p. 25-26 : « Il avait vu parmi les Français les guerres plus que civiles d'un peuple en proie au désordre, de puissants seigneurs tournant leurs bras cruels contre leurs propres entrailles. Noblesse et peuple effondrés, la discorde a entraîné la race de Charles là où jamais auparavant elle n'était allée. Le sang monte devant les temples ; les droits ancestraux sont violés, ah ! douleur ! et le frère succombe sous l'épée sanglante du frère. Ô race illustre, France la bonne, qui ignore la tromperie ! » (trad. propre).

<sup>28</sup> Fol. 206vb ; cf. QUICHERAT, p. 43 : « Restèrent trois bastilles dont les gardiens, la nuit suivante, en proie à une grande frayeur après avoir vu leurs compagnons vaincus par la valeur de la Pucelle, s'enfuirent çà et là sans bruit dans le silence complice de la nuit ; n'ayant confiance qu'en leurs pieds, ils abandonnent les bastilles. Ce n'était guère avec des forces humaines, mais bien plutôt célestes, que fut repoussé ce siège – auquel l'Angleterre avait envoyé la fleur de son armée et des chefs de guerre nobles et redoutés dans les combats – et que de jeunes clercs ont combattu avec des flèches » (trad. propre).

<sup>29</sup> *Interpretationes Virgilianae*, éd. H. GEORGII, Teubner, 1905-1906, vol. 2, lib. 10, p. 369.

deux fois par l'expression *Talia voce refert*<sup>30</sup>, tandis qu'à plusieurs reprises ils se concluent sur un *Dixit* ou *Dixerat*<sup>31</sup>. Parmi eux, on a déjà mentionné plus haut celui qu'un certain Pierre adresse à l'assemblée pour l'assurer du caractère miraculeux de la mission de la Pucelle et on a évoqué le « discours-sermon » que Jeanne adresse au roi à Chinon. Dans le second livre, l'auteur fait débiter le siège d'Orléans par une apostrophe du capitaine anglais aux habitants de la cité et une fière réplique de ces derniers :

*Que sit fortuna videtis,  
O cives, armis quanta experientia nostris.  
Rex noster victor, vester devictus ubique ;  
In manibus nostris, et mors, et vita salusque.  
Consulite in medium, si salvi vivere vultis.  
Reddite nunc claves, victi melioribus armis*<sup>32</sup>.

*Concordi federe juncti,  
Non eget admonitu : que sit fortuna videmus,  
Ac regem sequimur Francum. Si bella paratis  
Impia, nos certe nunquam moriemur inulti.  
Insuper et tempus veniet cum victus abibit,  
Turpiter ejectus nostris de finibus, Anglus.  
Gallica terra nequit crudeles ferre tyrannos.  
Sed procul ite citi nostris a menibus ; ut quid  
Perdere verba juvat ?*<sup>33</sup>

C'est encore, avant d'engager la bataille contre les assiégeants d'Orléans, l'exhortation que la Pucelle adresse aux combattants et que l'auteur rapproche explicitement de la manière d'opérer de César :

*Consimili comites hortamine, maxime Cesar  
Menibus angustis clausos ad bella citasti,  
Premia promittens olim victoribus ampla,  
Pompeium contra per Thessala rura volantem*<sup>34</sup>.

Autre élément caractéristique d'une épopée : le merveilleux. Celui-ci se glisse sans hésitation dans le récit ; c'est ainsi par exemple que la naissance de Jeanne fut saluée par des prodiges :

<sup>30</sup> L. I, v. 228 et 280 (fol. 205vb et 206ra ; cf. QUICHERAT, p. 31 et 33) ; *Én.* 1, 208.

<sup>31</sup> L. I, v. 279 et 335 ; II, v. 40, 100 et 205 (fol. 206ra, 206rb, 206va, 207ra ; cf. QUICHERAT, p. 33, 35, 36, 38 et 41). C'est à maintes reprises que Virgile procède ainsi : cf. *Én.* 1, 402, 736 ; 2, 152, 376, 705 ; 3, 257, 312, etc.

<sup>32</sup> L. II, vv. 25-30 (fol. 206rb ; cf. QUICHERAT, p. 36) : « Voyez ce que vous offre la Fortune, ô bourgeois, combien nos armes sont expérimentées. Notre roi est partout vainqueur, le vôtre vaincu ; entre nos mains se trouve la mort aussi bien que la vie et le salut. Délibérez en vue de l'intérêt général si vous voulez vivre sains et saufs. Dominés comme vous l'êtes par des armes bien meilleures, donnez-nous les clés » (trad. propre).

<sup>33</sup> L. II, vv. 32-40 (fol. 206rb ; cf. QUICHERAT, p. 36) : « Nous sommes liés par un traité de concorde ; nul besoin de délibérer : nous voyons ce que nous offre la Fortune et nous suivons le roi de France. Si vous menez des guerres impies, nous ne mourrons jamais sans être vengés. Le temps viendra où l'Anglais, vaincu, partira, chassé honteusement hors de nos frontières. La terre de France ne peut supporter de cruels tyrans. Quittez rapidement nos murailles ; à quoi sert de gaspiller des paroles ? » (trad. propre).

<sup>34</sup> L. II, vv. 209-212 (fol. 207ra ; cf. QUICHERAT, p. 41-42) : « Par un semblable encouragement, César, tu as autrefois excité au combat des hommes assiégés, promettant de grandes récompenses aux vainqueurs de Pompée parcourant la campagne thessalienne » (trad. propre).

*Cujus origo datis, si fame credere dignum est,  
Claruit indiciis. Superorum pendulus orbis  
Insonuit tonitru, fremuit mare, terra tremiscit  
Ethera flammavit<sup>35</sup>.*

C'est certainement à des conventions poétiques qu'il faut attribuer les deux « erreurs » signalées plus haut : le désir de solitude qu'aurait éprouvé Jeanne dans son enfance ; l'extrême pauvreté de ses parents. Il s'agit là de *topoi* manifestes. De la même manière, dans le poème Jeanne s'adresse toujours à Charles VII en l'appelant « roi » ; or l'on sait très bien que dans la réalité, jusqu'à son sacre, elle ne l'a considéré que comme « dauphin » et tenu à l'appeler uniquement ainsi. Mais dans une matière épique, les héros ne pouvaient être que des rois... C'est ainsi que le chef de l'armée anglaise devant Orléans est baptisé *Henrius* : le vers demandant un dactyle en première position, c'est une licence que l'auteur s'autorise en transformant ainsi *Henricus*, c'est-à-dire Henri d'Angleterre<sup>36</sup>. Ne peuvent être acteurs du drame que deux rois.

Les descriptions poétiques parcourent *Scribere fert*, à l'exemple de l'état actuel de la maison de France, autrefois brillante et prospère :

*Pauper, amara, tremens, humilis, confusa resedit,  
In tenebris patiens infesti turbinis umbram.  
Ut, quando pluvias et nubes improbus auster  
Ventosis glomerat per celum flatibus, atra  
Nox ruit, involvens pelagusque, solumque, polumque.  
Jam roseos solis vultus radiosque micantes  
Occulit, et ceca pariter nigredine mergit ;  
Jam flammis comites, jam sidera turbat Olympi ;  
Per medios imbres, vibrato fulmine, currunt  
Fulgura ; fit tonitrus ; mortalia corda tremiscunt  
Atque, pavore jacens, hominum latet incluta virtus<sup>37</sup>.*

Le poème comprend d'autres éléments s'inspirant du style épique, comme par exemple la tenue d'un banquet après l'arrivée de Jeanne à Orléans avec les vivres, banquet qui redonne des forces aux assiégés :

*obsessam transit in urbem  
Implevitque cibis et frugibus esurientes.*

---

<sup>35</sup> L. I, vv. 70-73 (fol. 205rb ; cf. QUICHERAT, p. 27) : « S'il faut en croire la renommée, sa naissance fut marquée de signes ; le tonnerre résonna dans le ciel, la mer s'agita, la terre trembla, l'air s'enflamma » (trad. propre).

<sup>36</sup> L. II, v. 24 : « *Henrius interea, Saxonum ductor* » (fol. 206rb ; QUICHERAT, p. 36). Cet « *Henrius* » a posé des problèmes à Quicherat qui s'est demandé qui pouvait se cacher derrière ce nom déformé. Comme nous ne connaissons aucun capitaine de ce nom, l'explication poétique me semble plus judicieuse.

<sup>37</sup> L. I, vv. 201-211 (fol. 205vb ; cf. QUICHERAT, p. 31) : « elle gît maintenant pauvre, amère, tremblante, soumise, troublée, en proie aux ténèbres d'un tourbillon hostile. Semblablement, quand le mauvais auster accumule dans le ciel pluies et nuages, tombe la sombre nuit enveloppant mer, terre et ciel ; déjà elle cache le soleil dont les rayons étincelants disparaissent dans le noir ; déjà elle trouble les flammes qui l'accompagnent et les étoiles du ciel. Au milieu des averses, étincelle la foudre ; courent les éclairs ; gronde le tonnerre ; tremblent les coeurs des mortels et se terrent les hommes valeureux » (trad. propre).

*Pane novo leti juvenes, devota frequentant ;  
 Carmina letitie populorum millia currunt.  
 Credere vix potuit miserorum turba famescens  
 Virginis auxilium, vitalia dona ferentis ;  
 Utque fides patuit, pulso velamine falso,  
 Discubuit populus. Jam sexus uterque silentes  
 Eripiunt epulas mensis et vina lagenis.  
 Ex dapibus vigor et divino munere Bacchi  
 Exiit, ac animis audacia major adhesit,  
 Quando suis saturi reparantur viribus artus<sup>38</sup>.*

Le retour de la Pucelle à la cour après son examen par les théologiens donne l'occasion à l'auteur d'évoquer des personnages de la mythologie classique :

*Adventu cujus stipatur milite multo  
 Curia : fit strepitus, gaudent sperare salutem  
 Pro se quisque viri. Sic, primum Pallade visa,  
 Virgine belligera, circum Tritona sonorum  
 Africa gens fremuit<sup>39</sup>.*

De la même manière, le souvenir de dieux et de géants se glisse dans le récit des combats menés sous Orléans lorsque les Anglais mettent le siège à la ville :

*Jam verbera funde,  
 Crebra volant, jam tela simul volucresque sagitte.  
 Armorum rabies et cedis seva cupido  
 Crevit, et humanos fundit Bellona cruores.  
 Non aliter superi conamina dira gigantum  
 Fulmine turbabant, Cei seivique Typhæi<sup>40</sup>.*

#### 4 / Auteur et datation

Nous avons donc affaire à un humaniste qui est aussi un homme d'Église ; mais il est difficile de mettre un nom sur ce personnage. Vallet de Viriville, en évoquant le poème et l'anecdote du cheval donné au frère du roi par Pierre de Beauvau, attribue l'oeuvre à Robert Blondel sans donner de justification<sup>41</sup>. Cette attribution est hautement improbable car la seule poésie latine connue de Blondel, la *Desolatio regni Francie*, est d'un style tout à fait différent

<sup>38</sup> L. II, vv. 177-188 (fol. 206vb ; cf. QUICHERAT, p. 41) : « La jeune fille entra dans la ville assiégée, apportant aux affamés denrées et céréales. Les jeunes, qui se réjouissent de ce pain nouveau, fréquentent les lieux sacrés ; s'élèvent mille chants de joie. La foule affamée des miséreux eut de la peine à croire à l'aide d'une jeune fille qui leur apportait des dons vitaux ; et quand la confiance se fit jour, une fois repoussée la fausse apparence, on se mit à table. Hommes et femmes font disparaître en silence les aliments des tables et les vins des bouteilles. Avec la nourriture et le vin, revinrent énergie et forces » (trad. propre).

<sup>39</sup> L. I, vv. 264-268 (fol. 205vb ; cf. QUICHERAT, p. 33) : « À son arrivée une grande armée s'entasse à la cour : éclate le tumulte. On se réjouit de pouvoir espérer pour chacun le salut, de même qu'en découvrant Pallas, la vierge guerrière, le peuple africain gronda tout autour du bruyant Triton » (trad. propre).

<sup>40</sup> L. II, vv. 40-45 (fol. 206rb ; cf. QUICHERAT, p. 36) : « S'activent maintenant les nombreuses lanières des frondes, volent maintenant traits et flèches ailées. S'est accrue la fureur des armes, la soif de meurtre et Bellone répand le sang humain. Les dieux, de leur foudre, ne troublaient pas autrement les terribles assauts des géants, Céa et le cruel Typhée » (trad. propre).

<sup>41</sup> *Chronique du roi de France Charles VII par Jean Chartier*, Paris, 1858, 3 vol. ; III, p. 145-146 n. 3.

et ne témoigne aucunement des connaissances classiques dont fait preuve l'auteur de *Scribere fert*<sup>42</sup>. De son côté, le Père Ayroles, en trouvant des analogies entre ce poème et la lettre adressée au duc de Milan par Alain Chartier, propose d'attribuer la paternité de l'oeuvre à ce dernier, ce qui est bien sûr impossible puisqu'Alain Chartier est mort le 20 mars 1430<sup>43</sup>.

Le seul renseignement précis sur son identité fourni par l'auteur lui-même est le fait qu'il était lié aux seigneurs de Beauvau : ce n'est pas une indication suffisante en soi. Nous avons comme autres indications tirées de l'oeuvre qu'il était peut-être présent lors de l'examen de Poitiers et qu'il connaissait sans doute le confesseur de Jeanne<sup>44</sup>. On pourrait également supposer qu'il était présent au siège d'Orléans puisque sa narration s'arrête à cet épisode de la vie de Jeanne. En outre dans les derniers vers consacrés à son commentaire sur le siège on trouve une indication curieuse : la puissante armée anglaise a été vaincue par les flèches de jeunes clercs<sup>45</sup> ; avec cette identification opérée par l'auteur entre soldats et clercs, on peut se demander si ce dernier n'a pas lui-même participé au combat. Mais si tel était le cas, il est étonnant qu'il ait omis de rapporter des faits se prêtant bien à une réélaboration épique : la durée des combats sur trois jours, la mort du capitaine anglais William Glasdall sur un pont par-dessus la Loire.

Notons par ailleurs que nulle part l'auteur ne fait allusion à des choses qu'il aurait vues. Par contre, il affirme qu'il rapporte « des choses vraies qu'on lui a *relatées* »<sup>46</sup>. Cela laisse plutôt supposer que lui-même n'a pas connu Jeanne mais qu'il a rencontré ceux qui avaient partagé un moment de sa vie. On peut se demander en outre si *Scribere fert* n'est pas une oeuvre inachevée et si l'auteur n'avait pas l'intention de composer au moins un troisième livre consacré au sacre de Charles VII à Reims. Certes, la délivrance d'Orléans fut un événement marquant que les contemporains n'hésitèrent pas à comparer avec l'histoire de Judith dans l'Ancien Testament<sup>47</sup>. L'épopée de Jeanne cependant ne se borne pas à ce seul exploit. Or *Scribere fert* s'ouvre sur une déclaration d'intention de la part de l'auteur : rapporter des hauts faits de la Pucelle<sup>48</sup>. Ils sont peu nombreux, nous dit l'auteur, mais l'utilisation du pluriel suggère qu'il entendait en narrer au moins un autre, et celui-ci devait

<sup>42</sup> Cf. Nicole PONS et Monique GOULLET, « Robert Blondel, *Desolatio regni Francie*. Un poème politique de soutien au futur Charles VII », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age*, 68 (2001), p. 297-374.

<sup>43</sup> *La Vraie J. d'Arc*, IV, p. 343. Cependant, à l'époque, cette attribution pouvait très bien se justifier car jusqu'au tout début du siècle précédent on a cru que Chartier avait vécu jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> s. (Cornelis J. H. WALRAVENS, *Alain Chartier*, Amsterdam, 1971, p. 40-43)

<sup>44</sup> Cf. *supra*, p. 00

<sup>45</sup> Cf. *supra*, p. 00 et n. 28 (l. II, vv. 253-256).

<sup>46</sup> L. II, v. 167 : « Vera relata fero » (fol. 206vb ; cf. QUICHERAT, p. 40)..

<sup>47</sup> *Procès en nullité*, V, p. 204-205.

<sup>48</sup> L. I, vv. 1-2 : « Scribere fert animus gestorum pauca Puella, / Sed veneranda viris » (fol. 205ra ; cf. QUICHERAT, p. 25).

très probablement être constitué par le sacre du roi (qui plus est, matière épique par excellence). En effet, quand « la voix » prévient Jeanne de sa mission, il est toujours question de rétablir le roi sur son trône<sup>49</sup> et il est difficile de ne pas y voir une allusion au sacre. Notons en outre que le deuxième livre s'achève aussi abruptement que le premier, sans aucune formule de conclusion. C'est pourquoi il est probable que l'auteur a interrompu la rédaction de son poème, sans que l'on puisse bien sûr en déterminer la raison.

Le fait que le poème apparaisse dans une copie authentifiée par le notaire pontifical et scribe de l'official de Paris François Ferrebouc – lequel est par ailleurs un humaniste lié à Robert Gaguin<sup>50</sup> – pourrait être un indice. Mais la personnalité de ce dernier ne paraît pas être celle d'un homme d'Église soucieux de rattacher l'action de Jeanne à un miracle divin<sup>51</sup>. Qui plus est, on ne lui attribue aucune oeuvre littéraire.

Par contre le possesseur du manuscrit offre une piste intéressante : il s'agit de Charles d'Orléans ou de son demi-frère Dunois, compagnon de Jeanne d'Arc, témoin important du procès en nullité<sup>52</sup>. Or un humaniste encore peu connu du milieu du siècle, Pierre de la Hazardière, a été un proche de Charles d'Orléans, à qui il a offert, après son retour de captivité, deux manuscrits, contenant le premier des oeuvres de Cicéron, le second des lettres de Pétrarque<sup>53</sup>. Originaire du diocèse de Coutances, Pierre de la Hazardière est un théologien ; il fut prier du collège de la Sorbonne, professeur de théologie à l'université de Caen, chanoine de Bayeux *in curia romana*.

Que cet humaniste se soit consacré à une oeuvre en vers célébrant Jeanne d'Arc n'aurait rien d'étonnant. Faisant partie d'un cercle somme toute restreint de lettrés, formé à Paris, installé en Normandie, il a certainement été en contact avec le confesseur de Charles VII, Gérard Machet, qui fit partie des ecclésiastiques présents au premier examen de Jeanne à Chinon, aussi bien qu'avec Martin Berruyer et Thomas Basin, auteurs de deux des mémoires

---

<sup>49</sup> L. I, v. 96 et 115 : « Et regem patria pulsum de sede reduces » (fol. 205rb ; cf. QUICHERAT, p. 27 et 28).

<sup>50</sup> De Burgos le 24 août 1468, Gaguin adresse une longue épître à celui qu'il qualifie de « vir optime » (*Roberti Gaguini epistole et orationes*, éd. Louis THUASNE, 2 vol., Paris, 1903, p. 185-208). Une autre lettre de Gaguin, adressée à l'évêque de Saintes, Jean de Rochechouart, et datée de mars 1474 (*ibid.*, p. 228-233), relate une de ces soirées où, après dîner, un cercle d'amis se retrouvait pour boire et discuter ; Ferrebouc fait partie de ce cercle. Voir également Pierre CHAMPION, *Histoire poétique du Quinzième Siècle*, Paris, 1966 (1ère éd. 1910), II, p. 98-99.

<sup>51</sup> Ses démêlés avec le poète François Villon qu'il entend faire condamner à la potence – Villon avait pris part à une rixe où lui-même avait été légèrement blessé – sous-entendent plutôt un caractère rancunier et âpre au gain (*ibid.*, p. 98-101).

<sup>52</sup> Pierre CHAMPION, *Notice des manuscrits du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, Paris, 1936, p. 10-12.

<sup>53</sup> Sur cet humaniste, cf. Evencio BELTRAN, « Continuité de l'humanisme français au XV<sup>e</sup> siècle : l'exemple de Pierre de la Hazardière », dans *L'Aube de la Renaissance*. Études réunies par Dario CECCHETTI, Lionello SOZZI et Louis TERREAUX pour le dixième anniversaire de la mort de Franco Simone, Genève, 1991, p. 123-136.

produits au procès en nullité. Par ailleurs, au moment de sa déposition, Jean Pasquerel est présenté comme « de l'ordre des frères ermites de saint Augustin au couvent de Bayeux »<sup>54</sup> ; La Hazardière est chanoine de Bayeux à la même époque. Notre humaniste, lié à Charles d'Orléans, devait l'être également avec son demi-frère Dunois ; il aurait très bien pu vouloir composer une épopée en l'honneur de l'héroïne auprès de laquelle ce dernier avait combattu<sup>55</sup>. Voilà pourquoi, à mon sens, on pourrait envisager que Pierre de la Hazardière soit l'auteur de *Scribere fert*. Cependant, nous connaissons trop mal les lettrés du XV<sup>e</sup> siècle – beaucoup d'écrits humanistes ont disparu – pour ne pas en rester à une simple hypothèse.

Le poème a été transcrit à la suite du procès sur les pages restées blanches du dernier cahier ; il a donc été rajouté après la tenue du procès. Sa date de composition cependant ne saurait être très éloignée du prononcé de la sentence et de l'exécution des copies. L'épopée serait donc datable des alentours de 1460.

## 5 / Deux poèmes, deux mondes

Avant de conclure il peut être intéressant de faire un parallèle avec le *Ditié* de Christine de Pizan, autre poème contemporain consacré à Jeanne d'Arc<sup>56</sup>. Si comme nous le supposons, le poème latin date de 1460 environ, il y a près de trente ans entre les deux oeuvres, puisque Christine a terminé son *Ditié* le 31 juillet 1429, mais leurs différences fondamentales n'ont sans doute rien à voir avec le laps de temps qui les sépare. Le seul point commun des deux poèmes est un même souci de la part des auteurs de raconter pour la postérité des faits mémorables<sup>57</sup>. Christine écrit :

« Raconté soit en toute place,  
Car ce est digne de memoire, (...)  
Oyez par tout l'univers monde  
Chose sur toute merveillable ! »<sup>58</sup>.

De son côté, pour l'auteur de *Scribere fert*, la renommée de la Pucelle doit s'étendre à toute la terre : *quam totum fama per orbem / Nuper eundo tulit*<sup>59</sup>.

---

<sup>54</sup> *Procès en nullité*, IV, p. 70.

<sup>55</sup> On a vu que l'auteur avait très probablement prévu une épopée en trois livres : le premier consacré à l'enfance de Jeanne et à son arrivée à Chinon, le second à la délivrance d'Orléans, le troisième au sacre de Charles VII. Or Dunois est le seul témoin du procès en nullité à affirmer que, en évoquant sa mission, la Pucelle ne mentionnait que la délivrance d'Orléans et le sacre.

<sup>56</sup> *Ditié de Jehanne d'Arc*, éd. Angus J. KENNEDY et Kenneth VARTY, Oxford, 1977.

<sup>57</sup> Liliane DULAC, « Un écrit militant de Christine de Pizan. Le *Ditié de Jehanne d'Arc* », dans *Aspects of Female Existence*, Copenhagen, 1980, p. 119.

<sup>58</sup> Vv. 53-58 (*Ditié*, p. 29).

<sup>59</sup> L. I, vv. 2-3 (fol. 205ra ; cf. QUICHERAT, p. 25).

Si les deux auteurs ont donc une même préoccupation, elle s'exprime de manière très différente. C'est ainsi par exemple que celui de *Scribere fert* ne fait aucune allusion à une quelconque prophétie alors que Christine s'y attarde à deux reprises<sup>60</sup>.

Mais ce sont surtout les personnages de référence, les faits des héros auxquels sont comparés ceux de Jeanne qui diffèrent totalement, même si dans les deux cas, ces derniers l'emportent. Pour Christine, seuls les héros bibliques sont pris en compte, hommes (Josué et Gédéon) ou femmes (Esther, Judith, Déborah)<sup>61</sup>.

Ils sont tout autres dans *Scribere fert*. Comme chez Christine, il est question de trois femmes, mais cette fois il s'agit de l'amazone Penthésilée, de Sémiramis et de la vierge Camille chantée par Virgile, qui, en comparaison des faits de Jeanne, perdent leur statut d'héroïnes pour devenir des femmes ordinaires<sup>62</sup>. Quant aux héros masculins, ils sont représentés par des personnages épiques (Achille, Pyrrhus, Enée, Ulysse) ; toutefois c'est surtout à Hercule que se réfère notre auteur :

*Non licet Herculeos deinceps cantare labores,  
Quamvis parvus adhuc geminos contriverit angues,  
Hydre preludens ; quamvis et divitis horti  
Custodem vigilem morti demiserit atre,  
Errantemque metum populis, per Cressa, juvencum,  
Pascua, mactarit ferro ; rapidumque leonem  
Fulmineumque suem ; quamvis prostrarit arenis  
Anteum libycis, et quamvis colla trifaucis  
Traxerit ille canis, horrendis vincta catenis*<sup>63</sup>.

Et cette belle énumération s'achève sur la constatation que le travail opéré par la Pucelle fut plus important, car elle est venue à bout de plus monstrueux encore : *labor unius per gallica rura puella / Istis major erit majoraque monstra domabit*<sup>64</sup>. Que je sache, il n'y a

---

<sup>60</sup> Vv. 121-124 : « Car ung roy de France doit estre / Charles, filz de Charles, nommé, / Qui sur tous rois sera grant maistre. / Propheciez l'ont surnommé / 'Le Cerf Volant' » et 241-244 : « Car Merlin et Sebile et Bede, / Plus de V<sup>c</sup> ans a la virent / En esperit, et pour remede / En France en leurs escripz la mirent » (*Ditié*, p. 31 et 34).

<sup>61</sup> Vv. 193-199 : « Car, se Dieu fist par Josué / Des miracles à si grant somme / (...) il estoit homme / Fort et puissant. Mais, toute somme, / Une femme – simple bergère – / Plus preux qu'onc homs ne fut à Romme ! » et 209-224 : « De Gedeon on fait grant compte, / Qui simple laboureur estoit, / (...) Mais onc miracle si appert / Ne fist, quoy qu'Il ammonestoit, / Com pour ceste fait, il appert. / Hester, Judith et Delbora, / Qui furent dames de grant pris, / Par lesqueles Dieu restora / Son pueple (...) / Plus a fait par ceste Pucelle » (*Ditié*, p. 32-33).

<sup>62</sup> L. II, vv. 124-127 (fol. 206va ; cf. QUICHERAT, p. 39) : « Jam dici cesset Amazon / Penthesilea potens ; jam mira Semiramis olim / Plebescit fugiens ; jam virginis acta Camille, / Virgili, voce tua tam clara putata, latescunt ».

<sup>63</sup> L. II, vv. 134-142 (fol. 206vb ; cf. QUICHERAT, p. 39-40) : « Il ne faut plus chanter les travaux d'Hercule bien que celui-ci, encore petit, ait broyé deux serpents, préluant à ce qu'il fit à l'Hydre ; bien qu'il ait soumis à une mort cruelle le gardien qui veillait sur le riche jardin, et qu'il ait tué à l'épée le jeune taureau qui, à la grande crainte des habitants, errait à travers les pâturages crétois, ainsi que le lion dévorant et le sanglier impétueux ; bien qu'il ait terrassé Antée sur les sables de Lybie, et qu'il soit venu à bout avec d'énormes chaînes du chien aux trois gueules » (trad. propre).

<sup>64</sup> L. II, vv. 143-144 (fol. 206vb ; cf. QUICHERAT, p. 40).

pas, tout au moins avant l'éclosion de la Renaissance, un quelconque autre écrit sur Jeanne la comparant ainsi aux héros classiques.

*Scribere fert* est donc assurément unique en son genre. Première épopée humaniste, le poème est resté « caché », oublié avec son unique copie dans un manuscrit et il n'a certes connu aucune diffusion. Il n'en reste pas moins qu'il nous offre un des tout premiers – sinon le premier – témoignage d'une épopée à la manière de Virgile dans la France de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle.